

**Administration Communale**

**Séance du 29 avril 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/13/04/015/MBr**

15.- Bibliothèque communale à vocation encyclopédique –  
Convention avec la Bibliothèque communale d'Erquelinnes – Approbation  
– Décision.-

**Sont présents** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre  
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV  
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.  
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,  
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie, GONZALEZ-  
MOYANO Astrid, M. BUSQUIN Philippe, MM. HOFF Jean-Marie,  
SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM.  
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan,  
ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme  
CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. BURION Michel,  
Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu le code de la démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le nouveau Décret du 28 avril 2009 relatif au développement des  
pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les  
bibliothèques publiques et son arrêté d'application du 19 juillet 2011 ;

Vu le Plan de développement de la Lecture et la reconnaissance de la  
Bibliothèque locale encyclopédique de Morlanwelz ;

Considérant l'organisation de partenariats et de signatures de  
conventions ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la  
disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil  
communal, disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

Considérant dès lors que le Conseil communal a pu prendre  
connaissance des documents relatifs à l'objet ;

**DECIDE, à l'unanimité ;**

- d'approuver la convention entre la Bibliothèque communale et la  
Bibliothèque communale d'Erquelinnes.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION.

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,